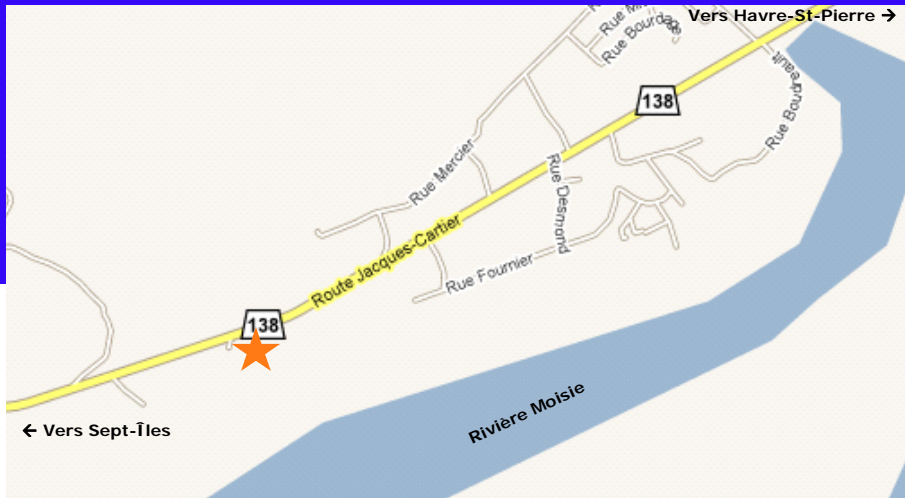


## Emplacement du site



Le dépôt permanent se situe à environ 10 km à l'ouest du pont de la rivière Moisie.

### Pour plus de renseignements:

Service des travaux publics

418 964-3300

# Nouveau service de dépôt permanent au secteur Moisie



Imprimé sur du papier 100% recyclé postconsommation, juillet 2008



546, avenue De Quen  
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4

Tél.: 418 964-3211  
Télé.: 418 964-3213

Site Internet:  
[www.ville.sept-iles.qc.ca](http://www.ville.sept-iles.qc.ca)

400-116, rue Napoléon  
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Tél.: 418 962-1900  
Télé.: 418 962-3365

Courriel:  
[mrcsept@globetrotter.net](mailto:mrcsept@globetrotter.net)

498, avenue Brochu  
Sept-Îles (Québec) G4R 2W8

Tél.: 418 962-1316  
Télé.: 418 968-4176

Courriel:  
[cpsi@cgcocable.ca](mailto:cpsi@cgcocable.ca)

## Ouverture du site Lundi 14 juillet 2008

## Qu'est-ce qu'un dépôt des matières résiduelles?

Lieu aménagé pour recueillir des déchets domestiques et recyclables.

## Avantages et objectif du service

Avec ce genre de service, les citoyens n'auront plus à parcourir de grandes distances.

Les conteneurs seront vidangés au besoin afin de conserver le site propre et sécuritaire.

Cette solution a pour objectif premier de diminuer de façon considérable les dépotoirs clandestins.

## Un service de proximité

Installation de conteneurs dont certains serviront à recueillir les matières résiduelles (couleur brun) tandis que les autres, les matières recyclables (couleur bleu).

La Ville de Sept-Îles sera responsable de l'opération de ce site.

## Impacts des dépotoirs clandestins

En plus d'être dispendieux à nettoyer, les dépotoirs clandestins :

- accroissent le risque de feux de forêt;
- contaminent les sols, les eaux souterraines et les cours d'eau par les produits pétroliers (huiles, graisses) et toxiques (métaux lourds et acides);
- polluent visuellement le paysage.

## Que met-on dans les conteneurs?

Les vidanges, les matières recyclables comme le papier, le carton et le plastique, de même que les gros rebuts sont acceptés.

Cependant, il est interdit de déposer de l'asphalte, du béton, du sable, du gravier et des matières végétales.

### Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., c.Q-2)

#### Article 66

*Nul ne peut déposer des déchets dans un endroit autre qu'un lieu d'élimination, d'entreposage ou une usine de traitement des déchets approuvé par le ministre en vertu des articles 54 et 55, sauf dans les cas prévus par règlement du gouvernement.*

*Dans le cas où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé, le propriétaire, le locataire ou tout autre responsable de ce lieu est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières résiduelles soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.*